



KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

ASSOCIATION DIOCESAINE DU DIOCESE DE ROUEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
ASSOCIATION DIOCESAINE DU DIOCESE DE ROUEN
2 Rue des Bonnetiers - BP 886 76001 ROUEN CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

ASSOCIATION DIOCESAINE DU DIOCESE DE ROUEN

2 Rue des Bonnetiers - BP 886 76001 ROUEN CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DU DIOCESE DE ROUEN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DU DIOCESE DE ROUEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



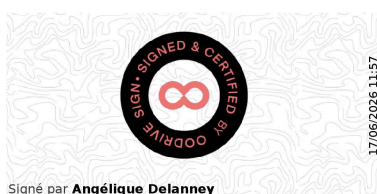
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 17 juin 2026

KPMG SA



Angelique DELANNEYCOLOMBE

Associée

ASSOCIATION DIOCESAINE DU DIOCESE DE ROUEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Association diocésaine du diocèse de Rouen

BILAN ACTIF		Exercice 31/12/2025			Exercice 31/12/2024
		Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciel	107 338	54 711	52 628	71 018
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	4 056 333		4 056 333	4 085 177
	Constructions	28 773 513	11 649 935	17 123 578	13 946 406
	Installations techniques, matériels, et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	4 630 198	1 891 620	2 738 578	2 711 342
	Immobilisations corporelles en cours	64 691		64 691	1 939 608
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	267 500		267 500	165 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	4 264 257	88 468	4 175 789	4 151 920
	Prêts	1 258 071	1 211 087	46 984	50 318
	Autres immobilisations financières	4 238	0	4 238	6 204
TOTAL I		43 426 140	14 895 820	28 530 319	27 126 994
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	60 868	0	60 868	47 219
	Avances et acomptes versés sur commandes	40 956	0	40 956	32 491
	CREANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	598 058	0	598 058	114 021
	Créances reçues par legs ou donations	366 968	0	366 968	474 991
	Autres créances	838 411	0	838 411	781 306
	Charges constatées d'avance	91 654	0	91 654	75 952
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS	3 959 019	0	3 959 019	5 725 536
	INSTRUMENT DE TRESORERIE				
	DISPONIBILITES	3 691 280	0	3 691 280	2 890 994
	TOTAL II	9 647 215	0	9 647 215	10 142 510
	Frais d'émission d'emprunt (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		53 073 354,06	14 895 820,33	38 177 533,73	37 269 503,89

Association diocésaine du diocèse de Rouen

BILAN PASSIF		Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires	3 883 930	3 883 930
	Fonds propres complémentaires	3 394 744	3 394 744
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports versés à autres entités	0	0
	Apports reçus d'autres entités		
	Ecart de réévaluation	14 749 166	14 749 166
	Réserves:		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	5 927 172	4 334 720
	Excédent ou déficit de l'exercice	126 342	1 592 452
	Situation nette (sous-total)	28 081 354	27 955 012
	Subventions d'investissement	594 224	0
	Total I	28 675 578	27 955 012
FONDS REPORTES ET DEDIES			
	Fonds reportés liés au legs ou donations	634 468	739 951
	Fonds dédiés	3 129 262	3 098 849
	Total II	3 763 730	3 838 800
PROVISIONS			
	Provisions pour risques	300 000	310 465
	Provisions pour charges	2 296 400	2 331 112
	Total III	2 596 400	2 641 577
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	72 666	97 072
	Emprunts et dettes financières diverses	509 117	162 610
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	567 145	436 867
	Dettes des legs ou donations	40 830	
	Dettes fiscales et sociales	589 162	627 807
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 926	326 219
	Autres dettes	1 045 715	1 059 713
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	267 266	123 826
	Total IV	3 141 826	2 834 115
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		38 177 534	37 269 504

Association diocésaine du diocèse de Rouen

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	62	72
Ventes de biens et services		
Vente de biens	260 497	251 818
dont ventes de dons en nature		
Vente de prestations de service	1 435 218	773 381
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	12 650	0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 102 198	5 904 208
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurance-vie	636 390	425 731
Contributions financières	97 189	100 529
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	80 010	552 238
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	273 000	
Utilisations des fonds dédiés	405 279	141 941
Autres produits	2 220 357	1 793 320
TOTAL I	11 522 848	9 943 237
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de Marchandises	1 992 466	1 963 242
Variation de stock	-13 649	-8 261
Autres achats et charges externes	3 270 119	2 702 673
Aides financières	289 201	311 853
Impôts, taxes et versements assimilés	267 057	263 581
Salaires	3 083 471	3 208 350
Cotisations sociales	905 875	879 552
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 093 657	1 596 518
Dotations aux provisions	34 833	446 241
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	57 585	
Report en fonds dédiés	178 927	198 453
Autres charges	219 190	7 833
TOTAL II	11 378 731	11 570 035
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	144 116	-1 626 798
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	27 935	59 148
Autres intérêts et produits assimilés	89 624	109 790
Reprises sur dépréciations et provisions	9 467	55 147
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	36 774	100 642
TOTAL III	163 800	324 727
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	44 137	1 254 688
Intérêts et charges assimilés	948	1 201
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	7 962	955
TOTAL IV	53 047	1 256 844
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	110 753	-932 117
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II - III - IV)	254 869	-2 558 915
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL V	0	4 712 327
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL VI	0	477 713
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	4 234 614
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	128 527	83 247
TOTAL des produits (I + III + V)	11 686 648	14 980 291
TOTAL des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	11 560 305	13 387 839
EXCEDENT OU DEFICIT	126 342	1 592 452

1 Objet social et description de l'activité et des moyens de l'entité

L'Association diocésaine de Rouen a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sous l'autorité de l'Archevêque, en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise Catholique.

Pour se faire, elle assure la collecte des ressources et la gestion du temporel du diocèse (patrimoine financier et immobilier, gestion des personnes : prêtres, salariés et bénévoles)

2 Faits caractéristiques d'importances significatives de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Evènements principaux de l'exercice

En septembre 2025, l'ICP a pris jouissance de l'immeuble sis 43 route de Neufchâtel concrétisant ainsi la phase 2 de son projet d'implantation

Les travaux de réhabilitation des bâtiments de l'Archevêché permettant d'accueillir l'ensemble des services diocésains ont été réceptionnés et enregistrés à l'actif pour une valeur de 2 821 M€.

Les travaux éligibles au titre de l'amélioration et la conservation du patrimoine ont été subventionnés à hauteur de 598 K€

Les travaux de réhabilitation de la maison à proximité de la Basilique de Bonsecours ont été réceptionnés et enregistrés à l'actif du bilan pour une valeur de 765 K€

La congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie a participé à hauteur de 500 K€ sous la forme d'un prêt sans intérêt remboursable sur 20 ans.

Les travaux d'aménagements et de modification de la résidence Mgr Joseph DUVAL ont été réceptionnés et enregistrés à l'actif du pour une valeur de 106 K€

Les travaux de mise en conformité du centre d'accueil des Essarts ont été réceptionnés et enregistrés à l'actif pour une valeur de 101 K€

Les importants projets immobiliers mentionnés ci-dessus maintenant tous réalisés ont été financés sur fonds propres.

Conformément aux orientations de la CEF, le besoin d'abondement au fonds SELAM a été augmenté et la dette provisionnée a ainsi été portée à 170 K€

La subvention versée par le diocèse a été révisée et versée directement, au titre d'une convention annuelle, à RCF Normandie qui progressivement reprend une partie des actifs de RCF Haute Normandie

2.2 Evènements postérieurs à la clôture

En février 2026, une nouvelle promesse de vente a été signée concernant la maison diocésaine de Bonsecours, dont le parfait paiement est prévu à la fin du 3ème trimestre 2026

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

3.2 Principales méthodes comptables

Les comptes annuels de l'association ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, tel que modifié notamment par les règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03.

La Commission des études comptables de la CNCC recommande que les montants des Casuels comptabilisés sur l'exercice soient classés en compte de résultat à la rubrique " Autres produits ".

Changement de méthode comptable – Application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général.

Les principales modifications concernant :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1

Impact changement réglementation comptable

L'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 génère les impacts suivants :

Tableau de reclassement des postes (Présentation selon ANC 2022-06 et 2023-03)

Poste concerné (ancien modèle)	Montant 2024 selon ancien format	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)	Montant 2024 du poste selon ancien format	Reclassement	Montant 2024 après reclassement	Montant 2025
Transfert de charges immeubles	191 608	Refacturation charges immeubles	0	191 608	191 608	153 708
Transfert de charges de personnels	335 822	AEN Pensions et cours dispensés	0	135 545	135 545	133 660
		Mise à disposition Prêtres, Laïcs, religieuses	0	200 278	200 278	190 305
Reprise de provision pour charges	24 807	Reprise sur amortissements, dépréciat°, provis°	24 807	0	24 807	80 010
Produits exceptionnels s/opérat° de gestion	4 312 250	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 312 250	0	0	0
Produits exceptionnels s/opérat° en capital	400 077	Produits cessions d'immobilisat° incorp. et corp.	0	400 077	400 077	273 000
Charges exceptionnelles s/opérat° de gestion	239 101	Pénalités et autres charges	7 833	239 101	246 934	219 190
Charges exceptionnelles s/opérat° en capital	238 611	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0	238 611	238 611	57 585

Les montants ci-dessus correspondent exclusivement à des reclassements liées à la première application du règlement ANC 2022-06 et 2023-03 n'ont pas d'impact sur le résultat net de l'exercice.

3.2.1 Périmètre

Les comptes annuels ont été établis en intégrant toutes les entités de l'association diocésaine. Le périmètre a été défini sur la base des comptes bancaires et postaux ouverts au nom de l'association, répertoriés dans la réponse des banques à la circularisation.

Le périmètre inclut les comptes de la Curie, des 52 paroisses, de la Cathédrale, des 14 aumôneries et mouvements,

Les écritures en réciprocité ont été éliminées.

3.2.2 Evaluation des immobilisations corporelles

Les biens immobiliers ont été inventoriés en novembre 2007 par Maitre Lecoœur.

Sur évaluation statistique, les biens ont été décomposés à raison de 20% pour le terrain et 80% pour le bâti. La structure du bâtiment est prise en compte à 60% de la valeur du bâti. Les autres composants : menuiseries, chauffage, plomberie et électricité, agencements divers, représentent chacun 10% de l'ensemble.

La structure est amortie sur 50 ans, les agencements sur 10 ans et les autres composants sur 15 ans.

Les constructions sur sol d'autrui, églises et salles paroissiales, sont valorisées à 1 € non amortissable.

La valeur des œuvres d'art a été définie sur la base d'une expertise effectuée en mars 2007 et d'un récolement établi en 2010.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

3.2.3 Présentation et valorisation des placements financiers

Le portefeuille de titres, hors ceux détenus dans le cadre du cash pooling (système de centralisation de trésorerie), est immobilisé sur la ligne "Autres titres immobilisés" pour un total de 4 104 777 €.

Une partie de ces titres immobilisés est sous mandat de gestion auprès de 2 gestionnaires de patrimoine (Meeschaert et la Société Générale Private Banking) pour une valeur de 4 058 968 €.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif circulant pour une valeur de 3 959 019 €.

Le cash pooling composé d'un compte sur livret, de 3 comptes à terme et de parts sociales Caisse d'Epargne s'élève à 3 159 495 €.

Il est apprécié à la clôture de l'exercice, une perte de valeur par ligne de titres par comparaison de la valeur d'achat et la valeur au jour de la clôture de l'exercice. Si la valeur à la date de la clôture devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

A la clôture de l'exercice, une moins value latente de 88 468 € est constatée représentant - 2,07 % du portefeuille de titres immobilisés. Pour ce portefeuille de titres, la plus value latente non comptabilisée est évaluée à 562 427 €.

3.2.4 Evaluation de l'engagement envers les prêtres aînés

L'obligation de subvenir aux besoins des prêtres jusqu'à leur décès justifie la constitution d'une provision. Elle est calculée en prenant en compte l'effectif de tous les prêtres présents, actifs ou non et leur espérance de vie en fonction de leur âge (table de mortalité INSEE). Le nombre d'années à indemniser ainsi déterminé, est valorisé en fonction du coût réel constaté en 2025. Conformément aux recommandations du guide comptable et économique établi par la Conférence des Evêques de France, il est également tenu compte de la prise en charge des frais de prêtres en maison de retraite ainsi que des droits acquis auprès de la Cavimac au titre des retraites. Le résultat de ce calcul tenant compte d'une mise à jour de la table de mortalité s'établit à 2 044 K€. Après analyse et au regard des fonds dédiés à hauteur de 542 K€, la provision déjà constituée de 1 975 K€ a été maintenue.

3.2.5 Indemnités de départ en retraite du personnel

Les salariés des paroisses et de la Curie ressortent respectivement des Statuts du personnel laïc de l'Eglise en France et de la convention collective du personnel laïc salarié du diocèse de Rouen.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ en retraite (salariés en CDI) est provisionné en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (64 ans).

Cette provision est calculée en fonction du taux de rotation des salariés, de la table de mortalité, d'un taux d'évolution des rémunérations et d'une actualisation.

Le montant total (Curie + Paroisses) s'établit à 321 400 €.

3.2.6 Modalités de comptabilisation des legs

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le conseil d'administration ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive.

Les biens immeubles et meubles destinés à être conservés sont comptabilisés à l'actif et dépréciés selon les méthodes d'amortissement en vigueur alors que ceux destinés à être cédés sont comptabilisés à l'actif, mais ne seront pas amortis.

Les actifs financiers non encore perçus sont constatés à l'actif en "créances reçues par legs ou donation".

En fin d'exercice, pour les montants non encaissés, il est constitué un fonds reporté.

Dans un souci de respect des règles comptables et des intentions des donateurs, les legs et donations affectés sont comptabilisés en "fonds dédiés".

3.2.7 Contributions volontaires

Le rôle des bénévoles dans l'Eglise résultant directement de leurs statuts de baptisés rend difficile la valorisation précise de leur contribution au titre du compte de résultat.

Pour autant, il est estimé que les missions non pastorales représentent environ 36 000 heures/an (20 ETP)

4 Informations relatives au bilan

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

	Valeur brute au 01/01/2025	Reclassement	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
Immobilisations :					
Incorporelles	107 338				107 338
Corporelles	35 216 562	-3 907 206	6 340 704	125 325	37 524 735
Financières	5 473 327	-400	496 127	442 488	5 526 567
	40 797 228	-3 907 606	6 836 831	567 813	43 158 640

La valeur négative inscrite en reclassement des immobilisations corporelles correspond aux immobilisations en cours de l'exercice précédent. Ces immobilisations terminées sur l'exercice ont été enregistrées en acquisitions.

4.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

	Valeur brute au 01/01/2025	Reclassement	Augmentations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
Immobilisations :					
Incorporelles	36 320		18 391		54 711
Corporelles	12 534 029		1 075 266	67 740	13 541 555
Financières	1 264 885		44 137	9 467	1 299 555
	13 835 234	0	1 137 794	77 207	14 895 820

Lors de l'inventaire de 2006, le total des immobilisations corporelles s'élevait à 17 429 037 €, se répartissant en 2 977 776 € pour les terrains, 11 653 861 € pour les constructions et 2 797 400 € pour les œuvres d'art, soit un écart de réévaluation de 14 749 165 €.

	Valeur avant réévaluation	Valeur après réévaluation de 2006	Ecart de réévaluation
- Terrains	73 016	2 977 776	2 904 760
- Constructions	2 606 856	11 653 861	9 047 005
- Œuvres d'art		2 797 400	2 797 400
Total	2 679 872	17 429 037	14 749 165

4.1.3 Immobilisations incorporelles

4.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	4 ans

4.1.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.4.1 Principaux mouvements

Les principales acquisitions réalisées au cours de l'exercice sont notamment représentées par :

Logiciels	néant
Terrains	néant
Constructions	962 480
Installat° Agencé & Aménagt des constructions	345 386
Constructions sur sol d'autrui	néant
Installat° Agencé, Aménagt des construct° d'autrui	2 843 173
Installat° Gles Agencé, Aménagt divers	23 989
Matériel de transport	16 000
Matériel de bureau, Informatique	96 349
Matériel et outillage, Equipements divers	10 032
Mobiliers	11 005
Œuvres d'art	néant
Immobilisations en cours	2 032 289

Les principales diminutions sont :

Logiciels	néant
Terrains	28 844
Constructions	79 025
Installat° Agencé & Aménagt des constructions	néant
Constructions sur sol d'autrui	néant
Installat° Agencé & Aménagt des constructions d'autrui	néant
Matériel de transport	17 457
Matériel de bureau, Informatique	néant
Matériel et outillage, Equipements divers	néant
Mobilier	néant
Œuvres d'art	néant
Immobilisations en cours	néant

4.1.4.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions :		
Gros œuvre	Linéaire	50 ans
Agencement	Linéaire	10 ans
Second œuvre	Linéaire	15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 - 10 ans

4.1.4.3 Dépréciation

Les provisions pour dépréciations de certains actifs constatées sur l'exercice précédent ont été maintenues.

- Construction	-270 000
- Œuvre d'art	-435 000
- Prêt	-1 198 245

La mise à jour de l'inventaire des œuvres d'art commencée fin 2025 sera achevée fin 2026.

4.1.4.4 Crédit bail

Non significatif

4.1.5 Immobilisations financières

4.1.5.1 Principaux mouvements des prêts

	Valeur brute au 01/01/2025	Reclassement	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
Prêts	1 248 563		29 142	19 634	1 258 071

4.1.5.1.1 Variation du portefeuille titres

	Valeur brute au 01/01/2025	Reclassement	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
Actions	393 609		64 163	30 762	427 011
Obligations	876 214		203 722	230 862	849 073
Prdts structurés & alternatifs	47 402		82 589	47 402	82 589
Parts FCP et Sicav	1 986 658				1 986 658
Scpi	701 971				701 971
Autres	212 706		115 573	111 325	216 955
	4 218 560	0	466 047	420 350	4 264 257

4.1.5.1.2 Variation de la provision pour dépréciation des titres

	Valeur brute au 01/01/2025	Reclassement	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
Actions	9 739			9 467	272
Obligations	0				0
Prdts structurés & alternatifs	0				0
OPCVM, FCP et SICAV	0				0
Scpi	56 901		31 295		88 196
Autres	0				0
	66 640	0	31 295	9 467	88 468

4.1.5.2 Liste des filiales et participations

Néant

4.1.5.3 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations et créances rattachées	
Autres titres immobilisés	4 264 257
Prêts	1 258 071
Autres immobilisation financières : dépôts et cautionnements	4 238

4.1.6 Evaluation des stocks

Non significatif

4.1.7 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		à - 1 an	à + 1 an
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>			
Prêts	1 258 071	22 444	1 235 627
Autres	4 238		4 238
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	598 058	598 058	
Créances reçues par legs ou donations	366 968	366 968	
Autres créances	838 411	838 411	
dont Produits à recevoir	639 928	639 928	
Charges constatées d'avance	91 654	78 671	12 983
Total	3 157 400	1 904 552	1 252 849

4.1.8 Produits à recevoir

Natures	Montant
Denier de l'Eglise	382 926
Quêtes, Casuels, Intentions, Troncs	126 272
Dons	20 737
Intérêts bancaires	57 511
Autres	52 482
Total	639 928

4.1.9 Charges à répartir ou constatées d'avance

Natures	Montants
Abonnements, documentations et parutions	2 619
Annuaire diocésain, Ordos, Registres et Médailles	25 148
Assurances dommages ouvrages	11 330
Assurances et loyers	8 101
Fuel	16 291
Pèlerinages et Spectacles (réservations)	100
Maintenance et Fournitures diverses	25 737
Fournitures et divers	2 328
Total	91 654

4.1.10 Intérêts courus sur comptes à terme et sur livrets

	Valeur brute au 01/01/2025	Reclassement	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
Intérêts courus	261 293		108 889	57 012	313 170

4.2 Passif

4.2.1 Fonds propres

4.2.1.1 Tableau de suivi des fonds propres

Libellés	Valeur brute au 01/01/2025	Reclassement	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
1ère situation établie	3 883 930				3 883 930
Fonds propres complémentaires	3 394 744				3 394 744
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires	0				0
Apports consentis	0				0
Ecart de réévaluation	14 749 166				14 749 166
Réserves :	0				0
Report à nouveau	4 334 720		1 592 452		5 927 172
Résultat de l'exercice précédent	1 592 452			1 592 452	0
Excédent ou déficit de l'exercice	0		126 342		126 342
Subventions d'investissement	0		594 224		594 224
Total	27 955 012	0	2 313 018	1 592 452	28 675 578

4.2.1.2 Réserve pour projet

Néant

4.2.2 Tableau de suivi des fonds reportés

Ressources	Fonds à recevoir au début de l'exercice	Reclassement Réajustement	Nouvelle succession de l'exercice	Fonds reçus en cours d'exercice	Fonds restants à recevoir en fin d'exercice
Succession n° 2022 02 11	57 581			57 581	0
Succession n° 2022 07 01	10 000			10 000	0
Succession n° 2022 11 18	944			944	0
Succession n° 2023 05 26	218 000			218 000	0
Succession n° 2023 07 07	127 500			85 532	41 968
Succession n° 2023 11 17	70 000				70 000
Succession n° 2023 12 01	15 926			15 926	0
Succession n° 2024-04	80 000				80 000
Succession n° 2024-09	160 000				160 000
Succession n° 2023-08			22 000		22 000
Succession n° 2025-13			166 000		166 000
Succession n° 2025-14			5 000		5 000
Succession n° 2025-15			82 500		82 500
Succession n° 2025-17			2 000		2 000
Succession n° 2025-18			5 000		5 000
Total	739 951	0	282 500	387 983	634 468

4.2.3 Tableau de suivi des fonds dédiés

	Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reclassement	Nouvelle affectation de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager en fin d'exercice	dont projets sans dépense depuis 2 exercices
010	Aide aux personnes	15 000			15 000	0	
010	Entretien des églises	252 000			28 000	224 000	
010	Séminaristes	300 652		31 521	23 700	308 472	
010	Œuvres caritatives	44 793				44 793	44 793
010	Prêtres aînés	602 701		3 181	64 000	541 882	
010	Travaux pour les jeunes	10 000				10 000	10 000
010	Paroisse Quevilly Couronne	5 000	-5 000			0	
010	Paroisse Rouen Centre	79 588	-79 588			0	
010	Paroisse Rouen St Sever	1 690	-1 690			0	
010	Paroisse Sotteville	17 508	-17 508			0	
010	Icp			93 820	50 000	43 820	
010	Paroisse Duclair			126 400		126 400	
010	Paroisse Dieppe			2 508		2 508	
010	Paroisse Elbeuf			18 498		18 498	
109	Paroisse Bois Guillaume	81 888				81 888	
160	Paroisse Cany	38 737				38 737	
220	Paroisse Dieppe	12 918				12 918	12 918
312	Paroisse Gournay	1 020				1 020	1 020
403	Paroisse Malaunay le Houleme			136 000	24 798	111 202	
462	Paroisse Neufchâtel	160 000			123 778	36 222	
498	Paroisse Petit Quevilly	467 736				467 736	467 736
516	Paroisse Quevilly Couronne	226 057	5 000			231 057	
540	Paroisse Rouen Centre	155 374	79 588			234 962	
556	Paroisse Rouen Saint Sever	0	1 690			1 690	
575	Paroisse St Etienne du Rouvray	918	-518	1 928		2 328	
651	Paroisse Sotteville	424 117	17 508		141 003	300 622	
700	Paroisse Totes Auffay	10 602				10 602	10 602
750	Paroisse Vallée du Cailly	4 427		80 000		84 427	
753	Paroisse Yvetot	11 696				11 696	4 000
010	Cathédrale de Rouen	100 065				100 065	100 065
010	Maîtrise Saint Evode	8 000				8 000	8 000
010	Frais obsèques Prêtres	5 439				5 439	5 439
010	Travaux mobiliers	1 965				1 965	
010	Paroisse St Etienne du Rouvray	35 130	518	6 835		42 483	
109	Bonsecours travaux Basilique	14 311				14 311	14 311
448	Aumônerie Mont St Aignan	9 517				9 517	9 517
	Total	3 098 849	0	500 691	470 279	3 129 262	688 402

4.2.4 Tableau des provisions pour risques et charges

	Montants au 01/01/2025	Reclassement	Augmentation Dotation de l'exercice	Diminutions Reprise de l'exercice		Montants
				Utilisées	Non Utilisées	Valeur brute
Litiges	10 465			3 965	6 500	0
Risques	300 000					300 000
Prêtres aînés	1 975 000					1 975 000
IDR personnel	356 112		34 833	66 876	2 669	321 400
Total	2 641 577	0	34 833	70 841	9 169	2 596 400

4.2.5 Etat des dettes

Dettes (b)	Montants	à - 1 an	à + 1 an	à + 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont : à 2 ans maximum à l'origine à plus de 2 ans à l'origine	72 666	24 674	47 992	
Emprunts et dettes financières diverses	509 117	34 117	100 000	375 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	567 145	567 145		
Dettes des legs et donations	40 830	40 830		
Dettes fiscales et sociales	589 162	589 162		
Dettes fournisseurs sur immobilisations	49 926	49 926		
Autres dettes	1 045 715	1 045 715		
Produits constatés d'avance	267 266	267 266		
	3 141 826	2 618 834	147 992	375 000

4.2.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Natures	Montants Valeur brute	Échéances	
		à - 1 an	à + 1 an
Fournisseurs factures non parvenues	95 371	95 371	
Autres fournisseurs	521 701	521 701	
Total	617 071	617 071	0

4.2.7 Dettes fiscales et sociales

Natures	Montants Valeur brute	Échéances	
		à - 1 an	à + 1 an
Frais de personnel - rémunérations et frais	15 132	15 132	
Charges sociales - Organismes sociaux	224 326	224 326	
Personnel charges à payer :			
Provision congés payés et divers	144 388	144 388	
Charges sociales sur provision congés payés	56 986	56 986	
Dettes fiscales :			
Impôt sur le revenu prélevé sur bulletins	7 573	7 573	
Impôt selon déclaration 2070 K	128 527	128 527	
Tva collectée	48	48	
Taxe sur les salaires	12 182	12 182	
Total	589 162	589 162	0

4.2.8 Autres dettes - charges à payer

Natures	Montants Valeur brute	Échéances	
		à - 1 an	à + 1 an
Autres dettes et charges à payer :			
Fournitures consommables	98 123	98 123	
Travaux, entretien, maintenance	196 282	196 282	
Personnels	33 532	33 532	
Frais de déplacements	20 314	20 314	
Services extérieures	2 203	2 203	
Divers	11 053	11 053	
Contribution, reversement quêtes	493 446	493 446	
Clients créditeurs	1 523	1 523	
Hélium - Carsat	16 835	16 835	
Fonds de solidarité des prêtres, offrandes de messes reçues	115 586	115 586	
Remboursement frais des bénévoles	2 414	2 414	
Association de sauvegarde Chapelle ND de Bonsecours	16 000	16 000	
Autres diocèses, paroisses ou services	38 403	38 403	
Total	1 045 715	1 045 715	0

4.2.9 Produits constatés d'avance

Natures	Montants
Loyer ICP de janvier à août 2026	257 358
Casuels baptêmes et mariages	250
Inscriptions aux Pèlerinages 2026	1 960
Sessions, Retraites et Temps forts 2026	100
Subvention contrat aidé	3 333
Divers	4 265
Total	267 266

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Résultat par périmètres

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Mouvements et Aumôneries		6 582
Paroisses		556 223
Curie	-436 462	
Total	-436 462	562 804
Résultat Excédent	126 342	

N.B. : Les dotations aux amortissements et provisions des biens et titres affectés aux paroisses sont entièrement inclus dans les comptes de la Curie jusqu'en 2020. Depuis 2020, les amortissements concernant les travaux de rénovation des biens appartenant canoniquement aux paroisses sont inclus dans les comptes des paroisses

5.2 Ventilation de l'effectif moyen en ETP

	Curie		Paroisses		Total
	Employés	Cadres	Employés	Cadres	
Personnels salariés	18	4	24	1	47
Personnel mise à disposition		1			1
Total	18	5	24	1	48

Le presbytérium au 31 décembre 2025 s'élève à 96 prêtres (Source interne annuaire diocésain 2025/2026)

5.3 Résultat exceptionnel

Néant

6 Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

6.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

Association Espace du Moineau :

En 2018, l'Association diocésaine s'est portée caution pour garantir un emprunt de 620 K€ souscrit auprès de la Société Générale. Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 323 K€ et sera totalement remboursé après l'échéance du mois de février 2033.

En 2019, l'Association diocésaine s'est portée caution pour garantir un emprunt de 143 K€ souscrit auprès du CIC.

Au 31/12/2025 le capital restant dû s'élève à 89 K€ et sera totalement remboursé après l'échéance du mois de novembre 2034

En 2019, l'Association diocésaine s'est portée caution pour garantir un emprunt de 143 K€ souscrit auprès de la Société Générale.

Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 96 K€ et sera totalement remboursé après l'échéance du mois d'octobre 2035

Une provision pour risque a été comptabilisée à hauteur de 300 K€ pour tenir compte des engagements financiers susmentionnés.

RCF :

En 2019, l'Association diocésaine de Rouen s'est portée caution pour garantir un emprunt de 59 K€ souscrit auprès du CIC.
Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 9 K€.

En 2019, l'Association diocésaine de Rouen s'est portée caution pour garantir un emprunt de 59 K€ souscrit auprès de la Société Générale.
Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 16 K€.

En 2020, l'Association diocésaine de Rouen s'est portée caution pour garantir un emprunt de 25 K€ souscrit auprès du CIC.
Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 9 K€.

6.1.2 Crédit bail

Non significatif

6.1.3 Libéralités acceptées pour lesquelles existent un délai d'opposition administrative à la clôture

Néant

6.1.4 Etat séparé des financements en provenance de l'Etranger

L'Association diocésaine de Rouen déclare n'avoir reçu aucun financement ou ressource provenant de l'étranger

6.1.5 Honoraires du Commissaire aux comptes

Honoraires du Commissaire aux comptes	Cabinet KPMG
Honoraires afférents à la certification des comptes	23 447
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	0